



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Protection des mineurs du contenu accessible depuis leur mobile

Question écrite n° 37900

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles sur les outils techniques à mettre à œuvre pour protéger les mineurs des contenus violents et pornographiques. Conscient des problèmes causés par l'accès libre à tout contenu depuis un mobile ou un ordinateur, le Gouvernement a lancé une plateforme internet : *jeprotegemonenfant.gouv.fr*. Il s'agit d'être aux côtés des parents pour protéger les enfants de la pornographie en ligne en prodiguant des conseils et en fournissant des outils pour le quotidien. La plateforme explique, opérateur par opérateur, les modalités de mise en place d'un « filtre parental » sur la ligne de téléphonie mobile de l'enfant. Ce site est un formidable outil pédagogique à destination des familles. Mais on peut aller plus loin. À l'heure où on réfléchit à responsabiliser les réseaux sociaux, on doit responsabiliser les opérateurs en leur demandant d'accompagner les parents qui n'anticipent pas les tracasseries de la vie numérique ou qui ne savent tout simplement pas faire. Il s'agit de créer, pour les fournisseurs d'accès, une forme d'obligation de conseil, d'être des partenaires des consommateurs. Aussi, elle lui demande s'il est possible d'obliger les opérateurs mobile et internet de proposer un filtre parental gratuit sur les lignes téléphoniques mobiles à usage d'un mineur, dès leur ouverture, et sur les accès internet, dès leur connexion, afin de protéger les enfants des contenus violents et pornographiques.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Vignon](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37900

**Rubrique :** Internet

**Ministère interrogé :** [Enfance et familles](#)

**Ministère attributaire :** [Enfance](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 avril 2021](#), page 2876

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)